



© Pas sage d'images

## *Et si votre taxe d'apprentissage construisait leur avenir ?*

Association loi 1901, nous proposons des **programmes de césure**, d'une année ou d'un semestre, à temps plein, pour **accompagner les 16-25 ans**, quel que soit leur parcours antérieur, à **construire leur projet d'avenir** : apprendre à se connaître, explorer le monde professionnel, développer ses soft-skills et entreprendre sa vie avec optimisme.

En accompagnant les jeunes à **maîtriser les compétences d'orientation** nécessaires à un **parcours professionnel fluide**, nous répondons à des enjeux majeurs : épanouissement de l'individu, réduction du chômage, amélioration de la productivité des organisations de travail, développement d'une société plus inclusive et résiliente...\*

\*engagement aligné avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies (n°4 : éducation de qualité accessible à tous, n°8: travail décent et emploi des jeunes et n°10 : inégalités réduites).

L'association contribue activement à réduire la proportion de jeunes NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation).

***En choisissant l'Année Lumière, vous inscrivez votre entreprise dans une démarche de responsabilité éducative.***

**Faites le choix d'une taxe d'apprentissage engagée !**



**Année lumière**  
ÉCLAIRE TON AVENIR

# Nos résultats : des jeunes qui trouvent leur voie



## 380

jeunes accompagnés  
depuis 2019

## 81%

ont précisé leur projet  
professionnel  
ou de formation

## 88%

se sentent plus sereins  
pour leur orientation

## 91%

comprennent mieux  
le monde professionnel

## Témoignage

“ Jours de printemps, en tant qu'agence spécialisée dans les métiers réceptifs : Accueil, Conciergerie, Intendance... recherche toujours des **collaborateurs aux profils atypiques**, marqués par le savoir-être. Année lumière nous apparaît comme une parenthèse qui **permet aux jeunes de mieux se connaître** et surtout d'avoir des « envies ». C'est pourquoi nous avons décidé de verser notre taxe d'apprentissage à ce dispositif qui aide les jeunes à bien **se positionner dans la vie professionnelle**. ”

*Blandine PEILLON / Isabelle DURAND / Dirigeantes Jours de Printemps*

## Comment affecter votre taxe d'apprentissage à l'Année lumière ?



Du **26 mai** au **21 octobre 2026**,  
**rendez vous sur la plateforme de fléchage SOLTEA**  
et choisissez l'Année lumière !

Recherchez-nous avec :

**SIRET : 851 641 951 00013**

**Raison Sociale : ANNEE LUMIERE**